Rapport sur les plans et les priorités

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

2016-2017

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, 2016

N° de cat. PS75-1F-PDF
ISSN 2368-9455

Ce document est disponible sur le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada au http://www.crcc-ccetp.gc.ca.
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Message du président 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 3
- Dépenses prévues 8
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 9
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 9
- Dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 11

- Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC 11
- Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions 11
- Services internes 13

Section III : Renseignements supplémentaires 15

- État des résultats condensé prospectif 15
- Tableaux de renseignements supplémentaires 16
- Dépenses fiscales et évaluations 16

Section IV : Coordonnées de l'organisation 17

Annexe : Définitions 19

Notes de fin de document 23

Message du président

Le présent rapport donne un aperçu des plans et des priorités de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) pour l'exercice 2016-2017.

La Commission poursuivra son examen de la conduite de membres de la GRC dans le cadre de plaintes, et surveillera les changements des politiques et des pratiques de la GRC ainsi que les tendances générales à cet égard. Ses pouvoirs élargis lui permettront d'examiner les problèmes systémiques qui préoccupent le public et qui risquent de compromettre la réussite de cet important organisme canadien d'application de la loi. Parmi les principales activités stratégiques qu'elle entreprendra au cours du prochain exercice, la Commission améliorera ses relations avec les provinces et les territoires qui utilisent les services contractuels de la GRC, et leur transmettra des rapports au sujet de plaintes du public qui visent la conduite de membres de la GRC dans leurs territoires de compétence respectifs.

En tant qu'organisme d'examen indépendant et national des activités de la GRC, la Commission est particulièrement bien placée pour prendre part aux stratégies gouvernementales qui portent sur les activités des ministères et organismes dont le mandat est lié à la sécurité nationale. La Commission désire aider le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à réaliser cette importante tâche.

La Commission améliorera sa structure et son modèle de gestion et elle continuera à cerner des gains d'efficience lui permettant de réduire ses coûts administratifs, d'améliorer ses processus opérationnels et d'axer la majeure partie de ses ressources sur ses principaux objectifs opérationnels.

J'estime que la Commission est très bien placée pour réagir aux problèmes qui minent la confiance du public à l'égard de la GRC et qu'elle continuera à contribuer à l'équilibre critique entre les objectifs de la police communautaire de la GRC et les attentes du public quant aux moyens à prendre pour atteindre ces objectifs.

Le président,

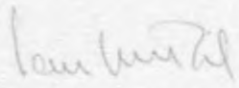

Ian McPhail, c.r.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Premier dirigeant : Ian McPhail, c.r.

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*

Année d'incorporation ou de création : 2014

Contexte organisationnel

Raison d'être et responsabilités

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada est un organisme autonome institué par le Parlement, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC. De plus, la Commission examine certaines activités de la GRC, rend compte aux provinces qui utilisent les services contractuels de la GRC, mène des projets de recherche, organise des activités de sensibilisation et d'éducation du public et fait appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC

Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique
Renforcer le processus de traitement des plaintes	Permanente	Confiance du public envers la GRC

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Un processus de traitement des plaintes solide, accessible et rapide, reposant sur des normes de service établies, renforce la crédibilité de la Commission et de la GRC. Grâce à un suivi efficace des réponses de la GRC aux plaintes du public, ainsi qu'à un processus d'examen rigoureux qui mène à la formulation de conclusions et de recommandations lorsqu'il le faut, la Commission vise à introduire un changement et à engager la confiance du public à l'égard de la GRC. Aussi, en accroissant sa capacité à mener des enquêtes indépendantes, à rassembler et à analyser les données pertinentes et à faire le suivi de la façon dont les recommandations sont acceptées et mises en œuvre par la GRC, la Commission renforcera la crédibilité du processus de traitement des plaintes et la confiance envers la GRC.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Évaluer et établir des normes de service en ce qui concerne les processus de traitement des plaintes et d'examen et en rendre compte publiquement.
- Mettre en œuvre des méthodes de prestation de services qui permettent de maximiser l'efficience et l'efficacité du processus de réception des plaintes.
- Développer le programme de règlement rapide de la Commission compte tenu des récentes modifications législatives.
- Continuer de suivre les mesures prises par la GRC à l'égard des recommandations contenues dans les rapports publics, et établir un mécanisme de suivi en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports sur un cas particulier.
- Améliorer la collecte de données, l'intégration statistique et les fonctions de recherche de la Commission.

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Renforcer la capacité d'enquête de la Commission	Permanente	Confiance du public envers la GRC

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La police qui enquête sur la police est un sujet qui continue de préoccuper la population canadienne. La plupart des provinces et territoires canadiens ont adopté des mesures pour assurer la tenue d'enquêtes criminelles indépendantes concernant des incidents graves mettant en cause des policiers.

Il est important que les examens portant sur la conduite policière ainsi que sur les politiques et les pratiques connexes soient réalisés de manière indépendante, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un incident auquel s'intéresse vivement le public.

En améliorant la capacité de la Commission à mener des enquêtes indépendantes, la confiance à l'égard du processus de traitement des plaintes du public sera accrue de même que la capacité de la Commission à tenir la GRC responsable de ses actes.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Réaménager les budgets de fonctionnement pour appuyer la capacité d'enquête accrue.
- Améliorer la formation du personnel dans les domaines des techniques d'enquête et de la gestion des cas graves.
- Mettre en place un système de gestion des cas graves qui sera efficace et permettra d'appuyer les enquêtes.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Améliorer les relations établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes d'examen des services de police et d'autres organismes fédéraux de surveillance	Nouvelle	Confiance du public envers la GRC

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le mandat élargi de la Commission l'oblige à rendre des comptes aux gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard de ses activités. L'amélioration des relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les corps de police et les organismes d'examen aidera la Commission à satisfaire à cette exigence en matière de rapport, à bien comprendre la nature unique des besoins de chaque province et territoire et à faire en sorte que ses rapports répondent aux besoins particuliers de chaque province et territoire. Ce processus permettra à la Commission d'améliorer la responsabilité et la transparence de la GRC à l'égard des provinces et des territoires qui utilisent ses services de police à forfait.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Rencontrer régulièrement les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les organismes d'examen des services de police.
- Renforcer la collaboration avec d'autres organismes fédéraux de surveillance.
- Au besoin, échanger des rapports et des renseignements touchant les activités de la Commission avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les organismes d'examen des services de police.
- Élaborer une stratégie annuelle en matière de relations gouvernementales.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Instaurer des examens d'activités précises	Nouvelle	Confiance du public envers la GRC

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le fait de mener des examens d'activités précises de la GRC permettra d'accroître la transparence de la GRC et sa reddition de comptes à l'endroit du public. Les examens seront soutenus par une recherche indépendante et incluront des examens systémiques des politiques, des procédures et de la formation, entre autres, et les résultats seront rendus publics. Des examens d'activités précises peuvent être effectués selon un certain nombre de critères, notamment à la demande des ministres provinciaux responsables des services de police lorsque la GRC offre des services en vertu d'un contrat. Par conséquent, les examens sont susceptibles de contribuer à accroître la responsabilité de la GRC dans plusieurs domaines.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Effectuer des examens en fonction d'une analyse des risques détaillée.
- Développer la capacité de recherche au service des enquêtes et des priorités opérationnelles.
- Poursuivre les consultations avec les intervenants.
- Élaborer un programme de formation complet à l'intention des enquêteurs.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Renforcer les activités de liaison avec la collectivité et de sensibilisation du public	Permanente	Confiance du public envers la GRC

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

À mesure que la Commission améliore ses processus de traitement des plaintes et d'examen et qu'elle examine de façon stratégique les activités de la GRC, il sera essentiel que son rôle, son mandat et ses programmes soient bien compris de ses partenaires, des intervenants communautaires et du public. En amorçant des initiatives d'engagement et de liaison visant à renseigner les parties intéressées sur les services offerts par la Commission et la façon d'y accéder, la Commission renforcera la confiance du public à son égard et sa capacité à tenir la GRC responsable de ses actes.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Établir des cibles et des priorités annuelles en matière d'engagement.
- Cerner les intervenants et les partenaires communautaires clés et établir des stratégies d'engagement convenables et du matériel d'information à leur intention.

Priorité	Type	Résultat stratégique
S'assurer que les outils et les mesures de soutien administratif les plus efficaces et efficients sont en place pour faciliter la transition vers le nouveau mandat.	Permanente	Confiance du public envers la GRC

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Pour répondre aux exigences relatives à son nouveau mandat, la Commission doit continuer à s'assurer que ses ressources limitées sont utilisées de la manière la plus efficace et efficiente possible. Ses structures, outils et processus opérationnels et administratifs doivent être axés sur le soutien à la réalisation de ses priorités. À cette fin, il faut rationaliser les processus opérationnels et employer des stratégies et des technologies qui accroissent l'efficience opérationnelle et qui réduisent le coût des services internes.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Poursuivre la transformation de la TI.
- Poursuivre la mise en place d'un nouveau système de gestion des cas.
- Continuer à rationaliser les processus opérationnels.
- S'assurer que des plans de dotation sont en place pour satisfaire les exigences en matière de ressources humaines du nouveau mandat.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Mise en œuvre par la GRC des recommandations de la Commission Comme la GRC n'est pas tenue de mettre en œuvre les recommandations de la Commission, elle pourrait rejeter certaines recommandations clés.	La Commission continuera à suivre de manière systématique les recommandations faites à la GRC. La Commission rencontrera régulièrement les représentants de la GRC pour déterminer de quelle façon et à quel moment les recommandations seront mises en œuvre.	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions
Réaction aux événements importants touchant les services de police La Commission n'exerce aucun contrôle sur les événements importants qui touchent la GRC et le public. De tels événements peuvent avoir des répercussions sur la charge de travail dans l'ensemble de la Commission et nuire au maintien des normes de service.	La Commission a établi une entente d'approvisionnement pour les services d'enquêteurs spécialisés. Elle continuera aussi à surveiller sa charge de travail, et, au besoin, elle réaffectera des employés aux secteurs prioritaires. La Commission doit s'assurer qu'elle dispose des ressources voulues pour réagir de manière appropriée aux incidents qui pourraient survenir au cours de l'exercice.	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
10 028 317 $	10 028 317 $	10 028 317 $	10 028 317 $

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
67	67	67

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programme et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC							
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	4 361 336	6 181 112	6 507 346	6 317 800	6 317 800	6 367 800	6 367 800
Total partiel	4 361 336	6 181 112	6 507 346	6 317 800	6 317 800	6 367 800	6 367 800
Services internes – Total partiel	4 428 498	3 418 859	3 604 377	3 710 517	3 710 517	3 660 517	3 660 517
Total	8 789 834	9 599 971	10 111 723	10 028 317	10 028 317	10 028 317	10 028 317

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental[i] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
Confiance du public envers la GRC	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	6 317 800

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	
Affaires sociales	6 317 800
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	

Tendances relatives aux dépenses du ministère

La Commission n'a pas élaboré de programme temporisé ni ne prévoit en exécuter.

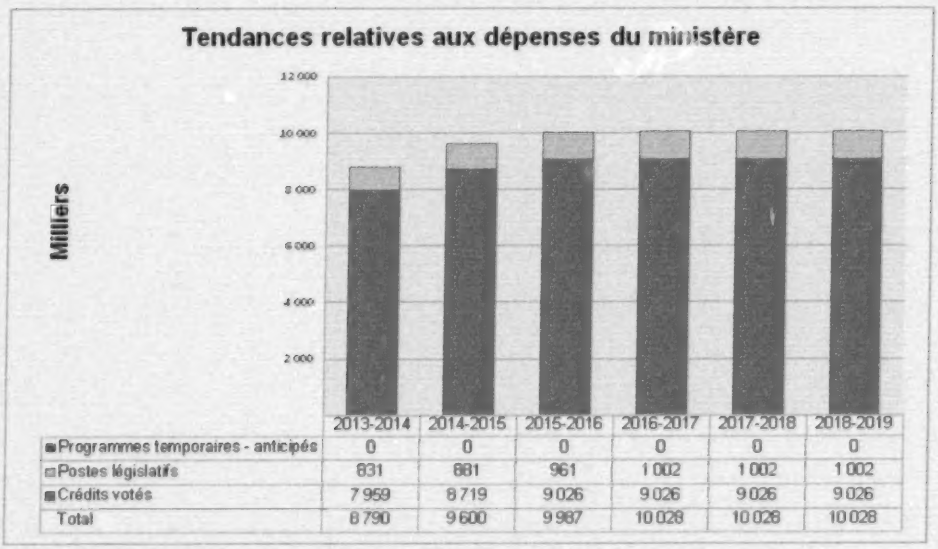

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2016-2017 [ii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC

Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Description

La Commission est un organisme indépendant créé par le Parlement. Son rôle consiste à effectuer un examen juste et indépendant de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, la Commission reçoit les plaintes du public au sujet de la conduite de membres de la GRC et surveille les enquêtes de la GRC concernant les plaintes. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la GRC concernant sa plainte, il peut demander à la Commission d'effectuer un examen indépendant sur la conduite des membres et la manière dont la GRC a traité l'affaire. Après avoir examiné une plainte, la Commission peut conclure qu'elle est satisfaite de la manière dont la GRC a réglé la plainte ou elle peut tirer des conclusions et formuler des recommandations à l'intention du commissaire de la GRC et du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à l'égard des sujets de préoccupation énoncés dans la plainte. La Commission est aussi chargée d'examiner des activités particulières de la GRC; de faire rapport aux provinces et aux territoires qui passent des contrats de services avec la GRC; de mener des projets de recherche, d'organiser des efforts de sensibilisation et d'éducation du public; et de faire appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
6 317 800	6 317 800	6 367 800	6 367 800

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
45	45	45

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
GRC : transparence et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes	Augmentation de 1 %	Mars 2016
GRC : transparence et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la mise en œuvre des recommandations acceptées	Augmentation de 1 %	Mars 2016
Responsabilité accrue envers les provinces qui utilisent les services de police contractuels de la GRC	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance des partenaires contractants à l'égard de la GRC	Augmentation de 1 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

La nouvelle Commission continuera à assumer son mandat élargi qui comprend ses fonctions actuelles relatives au traitement des plaintes, de même que ses nouvelles autorisations de mener des enquêtes, de faire des examens et de tenir des audiences à l'égard des plaintes avec d'autres organismes d'examen de l'application de la loi, de réaliser des examens d'activités précises, de faire rapport aux provinces et aux territoires qui utilisent les services de police de la GRC à forfait, de mener des projets de recherche, d'organiser des efforts de sensibilisation et de faire appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Le projet de loi C-42, en vertu duquel la nouvelle Commission a été créée, exige que la Commission établisse des normes de service pour assurer le traitement rapide des plaintes du public. L'ancienne Commission avait appliqué des normes de service axées sur le rendement pour chaque étape du processus de plainte et d'examen depuis 2007. Le financement additionnel permettra à la nouvelle Commission de maintenir ces normes tout en remaniant les processus opérationnels et en mettant sur pied les nouveaux programmes et le soutien technique nécessaires pour s'acquitter de son mandat élargi et des responsabilités décrites dans le projet de loi C-42. La Commission a lancé un nouveau système de gestion des cas qui favorisera le suivi de chaque étape du processus de traitement des plaintes et d'examen et produira des renseignements opérationnels permettant de cerner et de combler tout retard. Le suivi des plaintes et des appels découlant du règlement initial de la plainte va renforcer la capacité des plaignants, des membres de la GRC et des Canadiennes et Canadiens d'obliger la Commission et la GRC à répondre en temps opportun aux plaintes du public.

En s'appuyant sur les objectifs énoncés dans le projet de loi C-42, la Commission s'efforcera d'accroître la confiance du public envers la GRC en améliorant sa transparence et sa reddition de comptes à l'endroit du public de même que des provinces et des territoires qui utilisent ses services. L'approche stratégique adoptée par la Commission pour atteindre ce résultat est énoncée dans les plans et les priorités qui figurent dans la section I du présent rapport.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 710 517	3 710 517	3 660 517	3 660 517

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
22	22	22

Faits saillants de la planification

En 2016-2017, la Commission poursuivra ses efforts en vue d'assurer que ses structures, outils et processus opérationnels et administratifs sont axés sur le soutien à la réalisation de ses priorités. Elle continuera à rationaliser les processus opérationnels et à employer des stratégies et des technologies qui accroissent l'efficience opérationnelle et qui réduisent le coût des services internes.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	**11 546 371**	**11 146 966**	**399 405**
Total des revenus	néant	néant	
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	**11 546 371**	**11 146 966**	**399 405**

Tableaux de renseignements supplémentaires

La Commission n'a pas de tableaux de renseignements supplémentaires.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[iii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Courriel :

Media@crcc-ccetp.gc.ca

Téléphone :

De partout au Canada : 1-800-665-6878
ATS : 1-866-432-5837

Télécopieur :

613-952-8045

Courrier :

C.P. 1722, succursale B
Ottawa ON K1P 0B3

Site Web :

http://www.crcc-ccetp.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. **Cadre pangouvernemental,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp

ii. **Budget principal des dépenses 2016-2017,** http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

iii. ***Dépenses fiscales et évaluations,*** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp